

Plan national d'actions visant à éradiquer les mutilations sexuelles féminines

Genèse et méthodologie de travail :

- Aujourd'hui en France, on estime entre 40 000 et 60 000 le nombre de femmes qui vivent excisées. En France comme partout dans le monde, les mutilations sexuelles féminines sont des atteintes inadmissibles à l'intégrité et aux droits fondamentaux des femmes et des petites filles qui en sont victimes.
- La grande cause du quinquennat pour l'égalité femmes hommes priorise la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce plan de lutte contre l'excision, construit dans la durée avec des partenaires et les associations spécialistes du sujet, s'inscrit dans ce cadre.
- Ce plan a été élaboré en concertation avec de nombreux partenaires associatifs et ministériels.

Lancement du Plan :

- Le Plan national d'actions visant à éradiquer les mutilations a été **présenté le vendredi 21 juin par Marlène Schiappa**, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, **et Adrien Taquet**, Secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé. Cette présentation s'est tenue à la Maison des femmes de Saint-Denis en présence de la presse et des acteurs les plus concernés, notamment les membres du Collectif Prévenir et Protéger.
- Lors de cette présentation, **un accord de partenariat national a été signé**. À ce titre, les signataires s'engagent à contribuer à l'atteinte des objectifs par tous moyens. Les signataires : l'association Excision, parlons-en !, l'ONG Équilibres et populations, le Fonds pour la santé des femmes (FSF), le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) et la Fédération nationale Gams (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, des mariages forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants).

Objectifs du Plan :

Le plan doit répondre aux objectifs suivants:

- Enrichir l'état des connaissances et établir un état des lieux des mutilations sexuelles féminines
- Mieux sensibiliser pour mieux prévenir
- Améliorer la santé des femmes victimes de mutilations sexuelles
- Lutter contre les mutilations sexuelles féminines au plus près des territoires
- Faire de la France un pays exemplaire

Structuration du Plan :

***Éditorial** de la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.

***Introduction** (Grande cause nationale du quinquennat, les MSF).

***Une première partie rappelant les engagements du Secrétariat d'État, du Gouvernement, de la France : Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une Grande cause mondiale et de la France un pays exemplaire en matière d'éradication des MSF.**

* **Une seconde partie présentant le plan d'actions en lui-même avec plusieurs axes :**

- **Améliorer la santé des femmes victimes de mutilations sexuelles** (3 mesures)
- **Mieux sensibiliser et mieux former les professionnels pour mieux prévenir les MSF** (2 mesures)
- **Éradiquer les MSF au plus près des territoires** (1 mesure)
- **Développer les outils de prévention adéquats** (4 mesures)
- **Enrichir l'état des connaissances et établir un état des lieux des MSF** (2 mesures)
- **Faire de la France un pays exemplaire** (3 mesures)

*Annexes (textes et protections).

Plaquette à destination des professionnels :

La publication du Plan a été accompagnée d'une **plaquette ayant pour objectif d'outiller les professionnels en contact avec les enfants susceptibles d'être en risque de MSF**. Cet outil doit permettre aux professionnels de mieux repérer un risque ou l'existence d'une MSF. Le guide présente ainsi des indicateurs objectifs permettant d'évaluer le risque et les signes pouvant faire suspecter une mutilation récente, notamment chez les tout-petits (perte de sang, plaie au niveau de la vulve, douleurs à la miction et lors des soins) et les jeunes filles (difficulté pour uriner, douleurs pendant les règles, crainte de certains mouvements, absence après vacances scolaires, etc.). Le guide propose ensuite un arbre décisionnel éclairant sur la conduite à tenir pour chaque situation : pas de risque actuel, risque possible mais pas imminent, risque réel et imminent, suspicion de MSF pratiquée, MSF constatée.

Mise en œuvre du Plan :

- Un suivi national de chaque mesure, coordonné par le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Mise en œuvre dans les territoires, notamment au travers de la mesure permettant l'expérimentation de partenariats de coordination des acteurs locaux. À ce titre, la ville du Havre est mobilisée sur l'élaboration d'une première convention.